

CAYENNE AUDIT CONSEILS

Naïké BOUCHAUT

Experts comptables
Commissaires aux comptes



ASSOCIATION KWATA
16 Avenue Pasteur – BP 60672 - 97335 CAYENNE Cedex
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025



ASSOCIATION KWATA
16 Avenue Pasteur – BP 60672
97335 CAYENNE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale le 30 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association KWATA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-06.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons porté une attention particulière :

- Au rattachement des charges aux produits de l'exercice et au respect du principe de spécialisation des exercices notamment pour ce qui concerne la prise en compte des subventions reçues par l'association ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait CAYENNE
Le 12 juin 2026

Pour 
Naiké BOUCHAUT
Commissaire aux Comptes Associée



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	14 562	5 358	9 204	9 861
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	58 092	35 391	22 701	29 852
	Autres immobilisations corporelles	74 274	43 114	31 160	21 586
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	146 929	83 863	63 066	61 299
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	5 228		5 228	6 575
	Avances et Acomptes versés sur commandes				180
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				9 250
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	416 284		416 284	551 790
	Charges constatées d'avance	2 243		2 243	3 391
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	86 005		86 005	142 669
	TOTAL (III)	509 759		509 759	713 855
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		656 688	83 863	572 825	775 154
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à plus d'un an					206 277

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(85 910)	8 197
	Excédent ou déficit de l'exercice	108 385	(94 107)
	Total des fonds propres (situation nette)	22 475	(85 910)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	83 733	94 907
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	83 733	94 907
	Total des fonds propres	106 208	8 997
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	314 519	669 955
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	314 519	669 955
Provisions	Provisions pour risques		18 722
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		18 722
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	115 629	36 136
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 841	9 411
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	21 533	17 455
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	4 095	14 479
	Total des dettes (1)	152 098	77 481
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	572 825	775 154
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	36 469	41 345
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 945	3 305
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	440	317
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	58 211	38 810
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	45 840	497 112
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 285	2 247
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	24 966	
	Utilisations des fonds dédiés	669 955	322 975
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 000	
	Autres produits	30 946	42 395
Total des produits d'exploitation		837 588	907 161
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks	1 347	(790)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	93 297	111 225
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 859	2 591
	Salaires	244 906	179 760
	Cotisations sociales	35 470	29 757
	Dotation aux amortissements et dépréciations	22 988	14 189
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	314 519	669 955
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	6 293	
	Autres charges	6 247	13
Total des charges d'exploitation		727 926	1 006 700
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 663	(99 540)

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 663	(99 540)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1	1
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		2
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1	3
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		9
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			9
RESULTAT FINANCIER		1	(7)
RESULTAT COURANT avant impôts		109 663	(99 546)
Produits exceptionnels			5 439
Charges exceptionnelles		1 278	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 278)	5 439
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		837 589	912 602
TOTAL DES CHARGES		729 204	1 006 710
EXCEDENT ou DEFICIT		108 385	(94 107)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		25 649	27 261
Prestations en nature			
Bénévolat		25 649	27 261
TOTAL		51 298	54 522
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		25 649	27 261
TOTAL		25 649	27 261

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **572 825** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **837 589** euros et un total **charges** de **729 204** euros, dégageant ainsi un **Exédent** de **108 385** euros.

Les comptes ont été établis dans le respect de la réglementation ANC 2014-03 et de la réglementation ANC 2018-06.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthodes :

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers, aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes Annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Ce règlement est appliqué pour la première fois au titre de cet exercice. Cette première application n'a pas conduit à une modification des méthodes d'évaluation des actifs et des passifs.

Les principaux changements introduits par le règlement ANC n°2022-06 portent notamment sur une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charges, la modification du plan de comptes et une nouvelle présentation des informations dans l'annexe des comptes annuels.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement ANC n°2022-06, celui-ci a été appliqué de manière prospective. En conséquence, aucun retraitement rétroactif des comptes comparatifs de l'exercice précédent n'a été effectué.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Information générales et faits significatifs

Description des activités de l'association :

L'association Kwata est une association guyanaise d'étude et de protection de la nature, créée en 1994, agréée par le Ministère de l'Environnement. Cette structure est membre de l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN) et du comité français de l'Union Mondiale pour la Nature. Elle rassemble tous ceux qui sont sensibilisés à la richesse et à la fragilité du patrimoine guyanais. Tous les programmes sont développés en gardant une démarche pragmatique, proche des besoins concrets des décideurs locaux, des gestionnaires des espaces naturels, des utilisateurs du milieu, et du public guyanais.

Les principales actions s'organisent en 5 points :

- la gestion des ressources naturelles
- les programmes de conservation des espèces menacées
- l'expertise écologique et environnementale
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- la gestion d'un site naturel

L'association dispose d'un local situé au 16 avenue Pasteur à Cayenne. Au cours de l'année 2025, son effectif a été composé comme suit :

- 1 directeur / conseiller scientifique
- 1 responsable administrative
- 1 responsable éducation environnement
- 2 Chargés de mission
- 2 Gardes techniciens
- 7 postes techniciens environnement et éducation environnements
- 3 techniciens environnement
- 1 apprenti BTS Tourisme

Faits significatifs :

Convention avec le conservatoire du littoral (1)

Le conservatoire du littoral a confié la gestion de trois sites à l'Association KWATA pour une durée minimum de trois ans

- La Pointe Liberté à Macouria,
- Le Grand Port Maritime de Guyane à Rémire-Montjoly,
- Le projet TCSP (Transport Collectif en Site Propre) avec la CACL,
- Le site de l'Habitation Vidal "Marai de cabassou".

Fonds Vert

La préfecture de Guyane a attribué au titre du Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires une subvention pour :

- Fonds Mondial pour la Nature France (Pelica3)
- Collection Jaguars et inventaires loutre et lamantin
- Ecloserie Kawana,
- Gestion Salines.

(1) Jusqu'à 2024, les montants des déconsignations sont inscrits en produits de prestations de services. Le montant des charges engagées est suivi extra-comptablement. Un Produit constaté d'avance est constaté à la clôture en fonction des montants utilisés. A partir de 2024, les déconsignations sont traitées comme des versements d'acomptes.

Il existe également une convention d'occupation temporaire (2022-2024) rémunérant KWATA à hauteur de 19 K/an.

Un avenant à cette convention a été signé en mars 2024 portant la rémunération à 30 900 € par an à effet rétroactif en 2023.

L'avenant signé au 27/03/2024 fixe la date de fin d'occupation des lieux, initialement prévue au 31/12/2024, à la date du 31/12/2025.

Un nouvel avenant a été signé le 20 août 2025 repoussant la date de fin d'occupation des lieux au 31 décembre 2027. La redevance est maintenue à 30 900 €.

Contrat de partenariat avec Guyane Automobile

L'association a signé un contrat de partenariat avec la Société Guyane Automobile portant sur la mise à disposition d'un véhicule (Renault Zoé) à titre gratuit et la mise en avant des savoir-faire de chacune des parties pour une durée d'un an renouvelable.

Annexe libre

Le véhicule est destiné à être utilisé exclusivement pour les besoins des activités de l'association conformément aux termes du contrat.
Les charges liées à l'entretien du véhicule (hors pneus et bris de glace) ainsi que l'assurance (hors franchise) seront assurées par Guyane Automobile.

En contrepartie de cet avantage en nature, l'association s'engage à différentes actions :

- permettre à Guyane Automobile de mentionner leur partenariat dans ses actions environnementales,
- d'adhérer à l'association,
- afficher le logo et le renvoi vers le site internet du partenaire,
- proposer 3 sorties de sensibilisations à l'environnement par an sur les sites qu'elle gère aux collègues volontaires de Guyane Automobile,
- une visibilité en tant que partenaire lors d'événements qu'elle organise....

Conformément aux principes comptables applicables, cet avantage en nature sera valorisé à titre informatif.

En 2025, il y a aucune activité strictement dédiée aux employés de Guyane Automobile (sortie, interventions en entreprise). L'avantage en nature n'a donc pas été valorisé.

Immobilisations

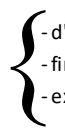
Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	11 383					11 383
	instal. agencement	3 515		899		1 235	3 179
	Instal technique, matériel outillage industriels	63 781		5 087		10 776	58 092
	Instal., agencement, aménagement divers	2 670					2 670
	Matériel de transport	54 548		21 990		16 707	59 832
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 195		4 350		3 773	11 772
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		147 093		32 326		32 491	146 929
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		147 093		32 326		32 491	146 929

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			1 523	1 368		2 891
	instal. agencement aménagement			3 515	187	1 235	2 467
	Instal technique, matériel outillage industriels			33 929	9 297	7 836	35 391
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 249	197		1 446
	Matériel de transport			40 346	10 650	13 354	37 642
	Matériel de bureau, mobilier			5 232	2 567	3 773	4 026
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				85 794	24 267	26 198	83 863
TOTAL				85 794	24 267	26 198	83 863

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	18 722		18 722	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18 722		18 722	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	6 244		6 244	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	6 244		6 244	
TOTAL GENERAL		24 966		24 966	
Dont dotations et reprises 				24 966	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CRÉANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	413 754	413 754	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	2 530	2 530	
	Charges constatées d'avance	2 243	2 243	
TOTAL DES CREANCES		418 527	418 527	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 841	10 841		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	10 086	10 086		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 873	10 873		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	574	574		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 095	4 095		
TOTAL DES DETTES		36 469	36 469		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	8 197	(94 107)			(85 910)
Excédent ou déficit de l'exercice	(94 107)	94 107	108 385		108 385
Situation nette	(85 910)		108 385		22 475
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	94 907		14 000	25 174	83 733
Provisions réglementées					
TOTAL	8 997		122 385	25 174	106 208

La ligne "report à nouveau" correspond aux excédents et déficits des exercices antérieurs en "attente d'affectation".

Les subventions d'investissement sont reprises au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation financée.

Une subvention d'investissement de 14 000 € a été reprise suite à la vente de l'immobilisation financé en 2025 (un bateau).

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	669 955	669 955	314 519	314 519
TOTAL	669 955	669 955	314 519	314 519

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CTG COLLECTION JAGUARS	10 000	10 000		
FONDS VERT SALINES	61 266	61 266	12 253	12 253
FONDS VERT ECLOSERIE	163 800	163 800	107 250	107 250
FNE MOANA	49 600	49 600	20 000	20 000
FV TORTUES MARINES GUYANE	136 524	136 524	84 790	84 790
FV HABITAION VIDAL	151 023	151 023	47 945	47 945
UICN BESTLIFE 2020	97 742	97 742	25 932	25 932
DGTM COLLECTION JAGUARS PEB/019			10 710	10 710
DGCAT PALICA 3			5 640	5 640
Totalisation	669 955	669 955	314 519	314 519

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	105 070		14 000	91 070
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	105 070		14 000	91 070
Quotes-parts virées au compte de résultat	10 163	11 174	14 000	7 337

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		16 911
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 780
FRS FACT NON PARVENUES	6 780	
Dettes fiscales et sociales		10 131
DETTE PROV CONGES A PAYER	7 924	
CH SOC PORV/CP	2 207	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 243
Assurances		2 243	
Assurance			
Autres			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 243

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		413 754
Autres créances		413 754
CTG 2022-FB-02 COLLECTION JAGUARS	7 500	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT "AUX ARBRES CITOYENS"	1 913	
LE FONDS VERT GESTION DES SALINES MONTJOLY	18 938	
LE FONDS VERT ECLOSERIE NATURELLE TORTUES	146 250	
FNE CONVENTION MOANA 2024-001	8 000	
LE FONDS VERT PLAN D'ACTION TORTUES MARINES	79 047	
LE FONDS VERT PLAN GESTION SITE HABITATION VIDAL	110 801	
UICN BESTLIFE 2030	30 689	
2025/DGTM/PEB/019 COLLECTION JAGUARS	4 200	
WWF FRANCE PALICA 3	6 000	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	417	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			4 095
WWF YANA RIBA		4 095	
GESTION GPMG			
GESTION POINTE LIBERTE			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			4 095

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		1 278
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		1 278
DOT AMORT CHG EXCEPTIONNELLES	1 278	
Résultat exceptionnel		(1 278)

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						34 667
Subventions d'investissement						
TOTAL						34 667

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
WWF France Palica3		12 000	
DGTM/PEB/Collection Jaguars		21 000	
Aides à l'embauche		1 667	
Totalisation		34 667	

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

NEANT

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	1 285	2 247
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits	1 285	2 247
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE	1 285	2 247

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
2159 heures de bénévolat au taux de 11,88 €	25 649	
2340 heures de bénévolat au taux de 11,65 €		27 261
	25 649	27 261
Total	25 649	27 261

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
2340 heures de bénévolat au taux de 11,65 €		27 261
2159 heures de bénévolat au taux de 11.88 €	25 649	
	25 649	27 261
Total	25 649	27 261

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature n'est pas communiqué car il reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		3	
	Cadres et ingénieurs		1	
	Autres catégories			
	TOTAL		4	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 207	4 228	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	4 207	4 228	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--	--	--	--	--	--	--	--	--